

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/82

| Nombre de membres | | |
|--|----------------|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 41 |

L'An deux mille neuf et le mardi 13 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 7 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT Marie-Josée.

Présent(s) suppléant(s) : M. BARATS Gérard (représentant CARRERE-GEE Louis)

Secrétaire de séance : M. BARATS Jean-Claude

VOTE : à l'unanimité

OBJET : DECHETS - Révision de la redevance spéciale applicable aux services publics et professionnels

Le Président rappelle la délibération du 13 octobre 2005 relative à la mise en place de la Redevance Spéciale applicable aux services publics et professionnels privés gros producteurs de déchets assimilables aux ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les tarifs votés à cette date étaient de :

- **0,0150 € / litre pour toute activité liée aux métiers et commerces de bouche**, soit 11,25 € par conteneur de 750 L ou 15,00 € par conteneur de 1000 L.
- **0,0100 € / litre pour toute autre activité**, soit 7,50 € par conteneur de 750 L ou 10,00 € par conteneur de 1000 L.

De plus, il avait été précisé que pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, les tarifs seraient revus chaque année sur la base des coûts d'exploitation du service de collecte de l'année précédente.

Le 11 octobre 2007, les tarifs avaient été augmentés de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2008 comme suit :

- **0,0154 € / litre pour toute activité liée aux métiers et commerces de bouche**, soit 11,55 € par conteneur de 750 L ou 15,40 € par conteneur de 1000 L.
- **0,0103 € / litre pour toute autre activité**, soit 7,73 € par conteneur de 750 L ou 10,30 € par conteneur de 1000 L.

Le 14 octobre 2008, les tarifs avaient été augmentés de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2009 comme suit :

- **0,0157 € / litre pour toute activité liée aux métiers et commerces de bouche**, soit 11,78 € par conteneur de 750 L ou 15,70 € par conteneur de 1000 L.
- **0,0105 € / litre pour toute autre activité**, soit 7,88 € par conteneur de 750 L ou 10,50 € par conteneur de 1000 L.

La commission OM propose d'augmenter ces tarifs de 2 % pour l'année 2010 comme suit :

- **0,0160 € / litre pour toute activité liée aux métiers et commerces de bouche**, soit 12,02 € par conteneur de 750 L ou 16,01 € par conteneur de 1000 L.
- **0,0107 € / litre pour toute autre activité**, soit 8,04 € par conteneur de 750 L ou 10,71 € par conteneur de 1000 L.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire,

APPROUVE que les nouveaux tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2010.

Francis COUROUAU
Le Président
Commune de Louvie-Juzon

REÇU
Le 14 OCT. 2009
PREFECTURE
OLORON BIE MARIE